

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2025

## RENFORCEMENT DU SOUTIEN À L'UKRAINE - (N° 940)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AE2

présenté par

Mme Chikirou, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

**ARTICLE UNIQUE**

Supprimer l'alinéa 53.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à supprimer l'alinéa 53, qui appelle à l'adhésion accélérée de l'Ukraine à l'Union européenne.

Tout d'abord, l'élargissement de l'Union ne peut se faire sans respecter les critères d'adhésion définis par les traités européens. L'Ukraine, bien qu'en lutte pour sa souveraineté, est encore loin de répondre aux exigences fondamentales de l'UE en matière d'État de droit, d'indépendance judiciaire, de lutte contre la corruption et de respect des libertés démocratiques.

Ensuite, l'adhésion de l'Ukraine aurait un impact économique et institutionnel majeur pour l'UE. Son intégration brutale dans le marché unique pourrait créer de lourds déséquilibres pour les agriculteurs européens.

Enfin, l'intégration de l'Ukraine à l'UE en pleine guerre risquerait de compromettre les efforts diplomatiques pour une résolution pacifique du conflit. Cette adhésion serait perçue comme une provocation supplémentaire par la Russie, rendant encore plus difficile l'obtention d'un accord de paix. Loin de stabiliser l'Ukraine, cette perspective pourrait prolonger l'affrontement et renforcer les tensions géopolitiques sur le continent européen.

En supprimant cet alinéa, il ne s'agit pas de fermer la porte à une adhésion future de l'Ukraine, mais de rappeler que celle-ci doit suivre les procédures habituelles et répondre aux critères stricts de l'Union européenne. Une telle décision ne peut être précipitée sous l'effet du contexte militaire, mais doit être envisagée dans une logique de stabilité, de cohérence institutionnelle et de respect des principes démocratiques.